Centre Communal
d'Action Sociale

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS

année scolaire 2025 - 2026

IMPRIMÉ À REMPLIR ET À RETOURNER AU CCAS DE PRÉFÉRENCE
AVANT LE 31 OCTOBRE 2025, DERNIERS DÉLAIS LE 31 DÉCEMBRE 2025
(ENFANTS DE 4 A 17 ANS, NÉS ENTRE 2021 ET 2008)
POUR UN QUOTIENT FAMILIAL INFÉRIEUR OU ÉGAL À 900

Sont concernées **: les activités sportives ou culturelles proposées par une association gièroise. Possibilité d'inscription dans une association hors de la commune si l'activité n'est pas proposée sur Gières. Une seule aide CCAS par enfant.**

PARENT
Nom d'usage : _____
Nom de naissance : _____
Prénom : _____
Date de naissance : _____
Adresse : _____
Tél. : _____
Profession : _____
Nom et adresse de l'employeur : _____
_____
_____
Adresse du Comité d'Entreprise :

PARENT
Nom d'usage : _____
Nom de naissance : _____
Prénom : _____
Date de naissance : _____
Adresse : _____
Tél. : _____
Profession : _____
Nom et adresse de l'employeur : _____
_____
_____
Adresse du Comité d'Entreprise :

QUOTIENT FAMILIAL CAF : _____

Nombre d'enfants à charge : _____

ENFANT CONCERNÉ

Nom	Prénom	Date de naissance

ASSOCIATION

Nom de l'association : _____
Adresse _____
N° de Tel : _____
Coût de l'adhésion : _____

AIDES VERSÉES PAR DES SERVICES EXTÉRIEURS

Employeur : _____

Pass'Sport : _____

Comité d'entreprise :_____

Mutuelle : _____

Autres : _____

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ».
(Toute fausse déclaration entraînera le non-versement de l'aide)

A Gières, le _____Signature :

JUSTIFICATIFS À JOINDRE

1. Photocopie de l'**avis d'imposition 2025**
2. La **notification** du quotient familial de la CAF actualisé
3. FACTURE ou DEVIS de l'association
4. Votre RIB (récent avec votre adresse actuelle)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

A noter → L'aide octroyée sera versée directement au(x) parent(s) à l'issue de l'inscription auprès de l'association. Merci de compléter un formulaire par enfant. Les dossiers seront étudiés en commission entre septembre et décembre. Le montant de l'adhésion pris en compte est plafonné à 250 €, en tenant compte des autres aides accordées.

La participation du CCAS aux frais d'inscription est de :

- 60 % du montant de l'adhésion pour un QF de 0 à 400 *
- 50 % du montant de l'adhésion pour un QF de 401 à 600 *
- 42 % du montant de l'adhésion pour un QF de 601 à 700 *
- 33 % du montant de l'adhésion pour un QF de 701 à 800 *
- 25 % du montant de l'adhésion pour un QF de 651 à 900 *

Pour information → Le CCAS propose également une aide aux vacances pour les familles avec un quotient familial inférieur à 900 €. Formulaire papier disponible en mairie ou téléchargeable en version numérique sur le site web de la mairie de Gières.